

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 06652

Numéro SIREN : 622 014 520

Nom ou dénomination : COMPAGNIE PARISIENNE DE GESTION AUTOMOBILE
C.O.P.A.G.L.Y.

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt 30163

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 22/28 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY		Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 6 2 2 0 1 4 5 2 0 0 0 0 2 8		Néant *							
		Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 147 781	1 147 781			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AV	129 291	120 244	9 046	18 158	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	572 088	609	571 479	571 479	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	181 036		181 036	181 036	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 030 197	1 268 635	761 562	770 673		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	62 770		62 770	11 551	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 402 135	1 027 293	374 842	557 347	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 910 361		1 910 361	2 086 521	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	27 098		27 098	36 227		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	60 001		60 001	62 794		
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 462 367	1 027 293	2 435 074	2 754 440		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	5 492 564	2 295 928	3 196 636	3 525 114		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
26 JUIL. 2019
DEPOT N° 30163

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA COPAGLY SA</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 331 971)			DA	331 971	331 971
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	196	196
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	42 685	42 685
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	6 340	5 836
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	960 872	1 089 303
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 342 066	1 469 993
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	659 622	868 986
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	659 622	868 986
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	673	529
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	627 369	565 869
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	100 526	39 746
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	409 003	394 377
	Dettes fiscales et sociales			DY	33 822	74 820
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	23 552	110 790
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 194 947	1 186 134	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 196 636	3 525 114	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 194 947
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

l'formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 750	FB	10 000	FC	18 750	78 774
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	5 611 320	FH		FI	5 611 320	5 477 098
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 620 070	FK	10 000	FL	5 630 070	5 555 873
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 169 719	735 536
	Autres produits (1) (11)					FQ	149 744	167 469
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 949 534	6 458 879
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	28 904	44 665
	Variation de stock (marchandises)*					FT		4 994
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 322 989	4 167 292
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	86 224	53 135
	Salaires et traitements*					FY	206 990	189 892
	Charges sociales (10)					FZ	60 163	26 137
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA	13 767	47 632
						GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	170 125	127 811
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	202 122	105 897
	Autres charges (12)					GE	414 671	161 118
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 505 959	4 928 578
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 443 574	1 530 301	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	144 962	182 222
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 480	24 834
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	214 308	165 540
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	382 750	372 597	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	342 570	214 308
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	214 333	165 552
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	556 903	379 860	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(174 153)	(7 262)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 269 421	1 523 038	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA COPAGLY SA		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	301 568
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	301 568
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	302 957
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	27 067
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	302 957
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 389)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(28 147)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	307 160
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	405 588
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 633 852
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 672 980
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	960 872
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	1 089 303
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	145 542
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	182 810
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	452 711
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	371 773
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	CONTRAVENTION PENALITE	121 921	
	PROVISION RISQUE SUR TAXE		301 568
LITIGE TAXE	181 036		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Exemplaire Greffe

Copagly

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Copagly

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Copagly,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Copagly relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Gérard', written over a horizontal line.

Bruno Gérard

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA COPAGLY SA										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 147 781	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants		M2		KP		KQ		KR		
		Dont Composants		M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KV		KW		KX		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	309 999	KZ		LA	13 387	
		Matériel de transport*				LB		LC		LD		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
	Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours				LK		LL		LM			
	Avances et acomptes				LN	309 999	LO		LP	13 387		
	TOTAL III											
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	572 088	8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	181 036	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	753 124	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 210 905	ØH		ØJ	13 387		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 147 781	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP	194 095	MQ	129 291	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	194 095	NH	129 291	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	572 088	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	181 036	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	753 124	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	194 094	ØL	2 030 197	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA COPAGLY SA										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 147 781	PF		PG		PH	1 147 781		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	291 841	QI	13 767	QJ	185 364	QK	120 244		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	291 841	QV	13 767	QW	185 364	QX	120 244		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 439 622	ØP	13 767	ØQ	185 364	ØR	1 268 025		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA COPAGLY SANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

N° 2056
1 / 1

SA COPAGLY SA
622014520 IS1

31/12/2018

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	181 036	UV		UW	181 036				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 095 477		1 095 477						
	Autres créances clients	UX	306 658		306 658						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	66 022		66 022					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	2 454		2 454					
	Groupe et associés (2)	VC	1 551 131		1 551 131						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	290 753		290 753						
	Charges constatées d'avance	VS	60 001		60 001						
	TOTAUX		VT	3 553 535	VU	3 372 499	VV	181 036			
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	673		673						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	627 369		627 369						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	409 003		409 003						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 899		1 899						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 957		4 957						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 966		26 966						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 552		23 552						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 094 421	VZ	1 094 421						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 960 872

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	342 570	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	121 921	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	61	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	---	----	----	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR
--	--	--	--	--	--	----

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI
---	--	--	--	--	--	----

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
---	--	--	--	--	--	----

TOTAL I					WR	1 946 892
---------	--	--	--	--	----	-----------

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT 358 534
---	--	--	--	--	--	------------

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU 334 840
--	--	--	--	--	--	------------

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW
		Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A 1 447)				XB

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						I6
--	--	--	--	--	--	----

Majoration d'amortissement*						WZ
-----------------------------	--	--	--	--	--	----

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS
--	--	--	--	--	--	----

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
---	---	----	--	---	----	--

Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
--	--	--	--	--	--	----

TOTAL II					XH	848 961
----------	--	--	--	--	----	---------

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	1 097 931
---	--	--	--	---	----	-----------

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
--	--	--	--	--	----	--

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL
---	--	--	--	--	--	----

RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 097 931
-----------------	---	--	--	--	----	-----------

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SA COPAGLY SA
622014520 ISI

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2018

[illegible]

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2018

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B²⁰¹⁹Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA COPAGLY SA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION PERTE SNC	8X	342 570	8Y 214 308
PROVISION RISQUE SUR TAXE	8Z		9A 120 532
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	342 570	YO 334 840
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA COPAGLY SA										Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	5 836	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 089 303		- Autres réserves	ZD														
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	1 088 800													
	TOTAL I	0F	1 095 140		Autres répartitions	ZF														
					Report à nouveau		ZG	6 340												
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 095 140											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				
Exercice N : Exercice N - 1 :																				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ															
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR															
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS															
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT															
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	1 654		XQ	1 391 500		1 536 519												
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU															
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	199 074		211 923												
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV															
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	2 732 414		2 418 849												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 322 989		4 167 292												
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	24 358		17 678												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	61 866		35 460												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	86 224		53 138												
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 068 875		1 097 671												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	872 085		858 586												
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	206 991														
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S															
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%											
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP																		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies																			
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																			
Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	1									
RÉGIME DE GROUPE *																				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	1 103 719	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL												
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC												
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO												
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale																			
JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	3	8	8	7	1	8	4	9	6	0	0	0	1	0

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	VEHICULES	194 095	185 364		8 730
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	108 933	100 202	100 202			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			100 202			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SA COPAGLY SA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SA COPAGLY SA

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	8.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 630 070
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	100 202
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 730 272

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	40 811
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	452 711
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	493 523

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	28 904
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 931 489
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 389 845
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	405 940
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	9 091
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	4 765 271

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 458 523
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 458 523
--	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV		X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE														GX		5 730 272																	
Effectifs au sens de la CVAE														EY		8.00																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)														HX		374 941 661																	
Période de référence										GY		0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ		3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation										HR				/											/								

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(i) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 6 2 2 0 1 4 5 2 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA COPAGLY SA

ADRESSE (voie) 22/28 RUE HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	21 771
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE ROUSSELET

N° SIREN (si société établie en France) 388718496 % de détention 99.94 Nb de parts ou actions 21 764

Adresse : N° 22 Voie r. HENRI BARBUSSE

Code Postal 92110 Commune CLICHY Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 6 2 2 0 1 4 5 2 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA COPAGLY SA

ADRESSE (voie) 22/28 RUE HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL 92110

VILLE CLICHY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique	SNC	Dénomination	GARAGE DES TAXI G7	N° SIREN (si société établie en France)	302077516	% de détention	28.57
Adresse :	N° 48	Voie	r. EUGENE BERTHOUD	Code Postal	93400	Commune	ST-OUEN
						Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	OMNIA TAXIS	N° SIREN (si société établie en France)	572191450	% de détention	100.00
Adresse :	N° 22	Voie	r. HENRI BARBUSSE	Code Postal	92110	Commune	CLICHY
						Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	CENTRE TAXIS SERVICES	N° SIREN (si société établie en France)	413101692	% de détention	33.33
Adresse :	N° 22	Voie	r. HENRI BARBUSSE	Code Postal	92110	Commune	CLICHY
						Pays	FRA
Forme juridique	SARL	Dénomination	G7 TAXI PERSPECTIVES	N° SIREN (si société établie en France)	752052332	% de détention	33.33
Adresse :	N° 22	Voie	r. HENRI BARBUSSE	Code Postal	92110	Commune	CLICHY
						Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SA COPAGLY SA 22/28 RUE HENRI BARBUSSE	31/12/2018
	92110 CLICHY 622014520 IS1	

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SA COPAGLY SA 22/28 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY 622014520 IS1	31/12/2018
-----------------------------	--	------------

[illegible]

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SA COPAGLY SA 22/28 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY 622014520 IS1	31/12/2018
-----------------------------	--	------------

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SA COPAGLY SA	
SIRET	6 2 2 0 1 4 5 2 0 0 0 0 2 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
22/28 RUE HENRI BARBUSSE	
92110 CLICHY	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01011996
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS GROUPE ROUSSELET	
22 RUE HENRI BARBUSSE	
92110 CLICHY	
SIRET	3 8 8 7 1 8 4 9 6 0 0 0 1 0

B ACTIVITE	
Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	597 931	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%		500 000
			Déficit

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
Autres PV imposables à 19 %	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
	Zones franches urbaines
	Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A
	Autres dispositifs art. 44 <i>terdecies</i>
	Pôle de compétitivité
	Zone de Restructuration de la défense,

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE 1000	

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	Tél :
- du conseil :	Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :
- N° d'agrément :	

2019

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	1 088 800	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		1 088 800
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		1 088 800

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

11111

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

MOINS—VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(h)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SA COPAGLY SA
622014520 ISI

31/12/2018

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	12 297
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	32 431
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	86
APR - CI En faveur de l'apprentissage	1 563
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	204 953
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	34 080

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA COPAGLY SA

N° SIRET : 62201452000028

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CLICHY
17 Rue Villeneuve
92110 CLICHY

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	960 872
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	986 020
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	5 788
		TOTAL I	E 3	1 952 681
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne VS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	848 961
Dédutions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	848 961
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 103 719	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 103 719	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA COPAGLY SA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CLICHY
17 Rue Villeneuve
92110 CLICHY

Exercice du : 01012018 au : 31122018

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2) (3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)		
	N - 2			(2) (3)		
	N - 3			(2) (3)		
	N - 4			(2) (3)		
	N - 5			(2) (3)		
	N - 6			(2) (3)		
	N - 7			(2) (3)		
	N - 8			(2) (3)		
	N - 9			(2) (3)		
	N - 10			(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER
2019ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA COPAGLY SA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 17 Rue Villeneuve 92110 CLICHY

SIRET Société intégrée : 62201452000028

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

A - RÉSULTAT			Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 097 931	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		225	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	1 097 931	CY		225	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 097 706	DA			

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA COPAGLY SA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CLICHY

SIRET Société intégrée : 62201452000028 17 Rue Villeneuve
92110 CLICHY

Exercice du : 01012018 au : 31122018

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA COPAGLY SA

N° SIRET : 62201452000028

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CLICHY
17 Rue Villeneuve
92110 CLICHY

Exercice du : 01/01/2018 au : 31/12/2018

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	1 097 931		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	1 097 931		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

I. BILAN AU 31/12/2018

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	1 147 781	1 147 781		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	129 291	120 244	9 047	18 158
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	572 089	610	571 479	571 479
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	181 036		181 036	181 036
ACTIF IMMOBILISE	2 030 197	1 268 635	761 562	770 673
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	62 770		62 770	11 551
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 402 135	1 027 293	374 842	557 347
Autres créances	1 910 362		1 910 362	2 086 521
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	27 098		27 098	36 227
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	60 002		60 002	62 794
ACTIF CIRCULANT	3 462 367	1 027 293	2 435 074	2 754 440
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 492 564	2 295 928	3 196 636	3 525 114

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 331 971)	331 971	331 971
Primes d'émission, de fusion, d'apport	196	196
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	42 686	42 685
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	6 341	5 836
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	960 872	1 089 303
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 342 066	1 469 993
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	659 622	868 986
Provisions pour charges		
PROVISIONS	659 622	868 986
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	674	529
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	627 369	565 869
Emprunts et dettes financières divers	100 526	39 746
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 003	394 377
Dettes fiscales et sociales	33 823	74 820
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 553	110 790
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 194 948	1 186 134
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 196 636	3 525 114

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

Rubriques	Exercice 2018		Total	Exercice 2017
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	8 750	10 000	18 750	78 774
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 611 320		5 611 320	5 477 098
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	5 620 070	10 000	5 630 070	5 555 873
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 169 720	735 536
Autres produits			149 745	167 469
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 949 534	6 458 879
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			28 905	44 665
Variation de stock (marchandises)				4 994
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			4 322 989	4 167 292
Autres achats et charges externes			86 224	53 135
Impôts, taxes et versements assimilés			206 991	189 892
Salaires et traitements			60 163	26 137
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 768	47 632
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			170 126	127 811
Dotations aux provisions			202 122	105 897
Autres charges			414 672	161 118
CHARGES D'EXPLOITATION			5 505 959	4 928 578
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 443 575	1 530 301
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			382 751	372 597
Produits financiers de participations			144 963	182 222
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			23 480	24 834
Reprises sur provisions et transferts de charges			214 308	165 540
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			556 904	379 860
Dotations financières aux amortissements et provisions			342 570	214 308
Intérêts et charges assimilées			214 334	165 552
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-174 153	-7 262
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 269 422	1 523 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS			301 568	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			301 568	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			302 957	28 147
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			302 957	1 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				27 067
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 389	-28 147
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			307 160	405 588
TOTAL DES PRODUITS			7 633 853	6 831 477
TOTAL DES CHARGES			6 672 980	5 742 173
BENEFICE OU PERTE			960 872	1 089 303

III. ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6	6.2. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	19
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	6.3. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ..	19
2.1. IMMOBILISATIONS.....	7	6.4. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	19
2.1.1. Immobilisations incorporelles	7	6.5. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	19
2.1.2. Immobilisations corporelles	7	6.6. ENGAGEMENTS FINANCIERS	20
2.1.3. Immobilisations financières.....	7	6.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	20
2.2. CREANCES ET DETTES.....	8		
2.3. PROVISIONS POUR RISQUES.....	8		
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	9		
3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9		
3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9		
3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	10		
3.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10		
3.5. PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10		
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	11		
4.1. CAPITAUX PROPRES	11		
4.2. ETAT DES PROVISIONS.....	12		
4.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	13		
4.4. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13		
4.5. CHARGES A PAYER ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	14		
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	15		
5.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	15		
5.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15		
5.3. RESULTAT FINANCIER.....	16		
5.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	17		
5.5. IMPOT SUR LES BENEFICES	17		
6. INFORMATIONS DIVERSES.....	19		
6.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	19		

1.FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales en vigueur en France.

L'annexe est conforme au règlement CRC n°99-03.

2.1. Immobilisations

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont exclusivement composées des autorisations de stationnement intégralement amorties.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat diminué des éventuels rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, et complété des frais accessoires, hors droits de mutation, honoraires et frais d'actes pour lesquels la société a opté pour une comptabilisation directement en charge.

Les immobilisations corporelles sont composées :

- De matériel de transport (véhicules de taxis) amorti selon les modalités précisées ci-dessous

Le plan d'amortissement utilisé pour le matériel de transport se présente comme suit :

- 1^{ère} année : 40%
- 2^{ème} année : 30%
- 3^{ème} année : 20%
- 4^{ème} année : 10%

Lorsqu'un amortissement dérogatoire est pratiqué en application de textes particuliers, la différence entre cet amortissement et l'amortissement comptable est comptabilisée en provisions réglementées.

2.1.3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations correspond à leur prix d'achat ou leur valeur d'apport, hors frais accessoires, la société ayant opté pour la comptabilisation immédiate en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de titres immobilisés et de titres de placement.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée.

La valeur d'inventaire s'apprécie, selon le cas, au regard de la situation nette de la société ou du sous-groupe détenu, ou sur la base des perspectives de rentabilité et de la trésorerie nette positive ou négative des filiales concernées.

Le cas échéant, les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation.

Enfin, une provision pour risques peut être constituée si nécessaire pour couvrir la quote-part de la société dans les capitaux propres négatifs des participations concernées.

2.2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances dont le recouvrement est douteux ou litigieux font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée au cas par cas.

2.3. Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent notamment :

- Les risques encourus dans les contentieux opposant la société à des tiers. Il n'est pas fourni d'indication sur les montants individuels, cette information pouvant être de nature à causer un préjudice à la société,
- Les situations nettes négatives des filiales

Lorsque les provisions réglementées figurent au bilan, elles sont détaillées sur l'état des provisions mais font partie des capitaux propres.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	31/12/2017	Acquisitions	Reclassements	Cessions	31/12/2018
Autorisations de stationnement	1 147 781			0	1 147 781
Total 1 Incorporelles	1 147 781	0	0	0	1 147 781
Matériel de transport	309 999	13 387		194 095	129 291
Total 2 Corporelles	309 999	13 387	0	194 095	129 291
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
TOTAL	1 457 780	13 387	0	194 095	1 277 072

Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Autres immobilisations incorporelles	1 147 781		0	1 147 781
Total 1	1 147 781	0	0	1 147 781
Matériel de transport	291 841	13 768	185 364	120 244
Total 2	291 841	13 768	185 364	120 244
TOTAL	1 439 622	13 768	185 364	1 268 025

3.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute 31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute 31/12/2018	Provision	Valeur Nette 31/12/2018
Autres participations	572 088		-1	572 089	610	571 479
Prêts et autres immobilisations financières	181 036			181 036		181 036
TOTAL	753 124	0	-1	753 125	610	752 515

3.3. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	181 036	0	181 036
Autres immobilisations financières	181 036		181 036
ACTIF CIRCULANT :	3 372 500	0	0
Clients	306 658	306 658	
Clients douteux	1 095 477		1 095 477
Etat : impôts et taxes diverses	68 477	68 477	
Groupe et associés	1 551 132	1 551 132	
Débiteurs divers	290 754	290 754	
Charges constatées d'avance	60 002	60 002	
TOTAL	3 553 536	3 372 500	181 036

3.4. Créances clients et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	1 402 135	1 027 293	374 842	557 347
Autres créances	1 910 362		1 910 362	2 086 521
TOTAL	3 312 497	1 027 293	2 285 204	2 643 868

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2018	2017
Clients sociétés affiliées consolidées France	1 551 132	1 551 132
TOTAL	1 551 132	1 551 132

3.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Les produits à recevoir s'établissent à 246 436 € et sont essentiellement composés des Provisions Recours en lien avec les sinistres « non responsables » des véhicules de la flotte.

Les charges constatées d'avance s'établissent à 60 002 € et se décomposent comme suit :

- 60 002 € de charges de loyer BPI

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

4.1. Capitaux propres

	2018
Nombre de titres au 1 ^{er} janvier	21 776
Augmentation	
Diminution	
Nombre de titres au 31 décembre	21 776
Nominal	
Capital social au 31 décembre en K€	332

Les capitaux propres en K€ ont évolué comme suit :

Chiffres exprimés en K euros	1er- janv -18	Affectation résultat 2017	Résultat 2018	31-déc-18
Capital social	332			332
Primes d'émission	0			0
Réserve légale	43			43
Réserve réglementée				
Autres réserves				
Report à nouveau	6			6
Distribution de dividendes	0	1 089		
Résultat	1 089		961	961
Total capitaux propres	1 470		961	1 342

4.2. Etat des provisions

Chiffres exprimés en K euros	1 ^{er} janv -18	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31-déc-18
---------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------------	-----------------------	-----------

Provisions réglementées					
--------------------------------	--	--	--	--	--

Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provision risque sur taxe	302	0	0	302	0
Provisions perte Garage des taxis G7	214	343	214	0	343
Dommage causé aux tiers	353	202	238	0	317
Provisions pour charges					
Provisions pour risques et charges	869	545	452	302	660

Dépréciations des immobilisations financières	1	0	0		1
Dépréciations des créances clients	1 336	170	479		1 027
Dépréciations	1 337	170	479		1 028

Total provisions	2 206	715	931	302	1 688
-------------------------	--------------	------------	------------	------------	--------------

Exploitation	-	372	717	302	-
Financier	-	343	214	-	-
Exceptionnel	-	-	-	-	-
Total dotations/reprises	-	715	931	302	-

4.3. Etats des échéances des dettes

Chiffres exprimés en euros	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	674	674		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	627 369	627 369		
Fournisseurs et comptes rattachés	409 003	409 003		
Personnel et comptes rattachés	1 899	1 899		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 957	4 957		
Etat et autres collectivités publiques :				
Autres impôts et comptes rattachés	26 966	26 966		
Autres dettes	23 553	23 553		
TOTAL	1 094 421	1 094 421	0	0

4.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs Groupe	137 069	15 360
Fournisseurs France	27 619	23 062
Fournisseurs factures non parvenues	244 315	355 955
Valeurs nettes comptables	409 003	394 377

Dont dettes groupe :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs	137 069	15 360
Fournisseurs factures non parvenues	155 940	285 465

4.5. Charges à payer et produits constatés d'avance

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 003	394 377
Dettes fiscales et sociales	33 823	74 820
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	674	529
Emprunts et dette financières divers	627 369	565 869
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100 526	39 746
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	23 553	110 790
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 194 948	1 186 131

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires en K€, qui est entièrement réalisé en France, se présente comme suit :

Chiffres exprimés en K euros	2018	2017
Ventes de véhicules	19	79
Recettes des salariés	419	368
Facturation aux clients locataires gérants	5 052	5 014
Autres produits	141	95
Total	5 631	5 556

5.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en K euros	2018	2017
Reprises Provisions pour R&C	0	6
Reprises Actif Circulant	479	230
Encaissements Recours Assurance, Reprises & Dotations sur débours & recours	619	438
Encaissements des franchises	71	61
Autres produits	150	168
Total	1 319	903

5.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -174 153 € et s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS FINANCIERS	382 751	372 597
Produits financiers de participations	144 963	182 222
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23 480	24 834
Reprises sur provisions et transferts de charges	214 308	165 540
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	556 904	379 860
Dotations financières aux amortissements et provisions	342 570	214 308
Intérêts et charges assimilées	214 334	165 552
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-174 153	-7 262

Les produits financiers de participations sont exclusivement composés des dividendes Groupe dont la ventilation est présentée ci-dessous :

Sociétés concernées	Dividendes reçus
OMNIA TAXIS	37 925
CENTRE TAXIS SERVICES	106 788
COPAGAU	120
TAXITEL	105
GIE RADIO RAD'ART	25

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -1 389 € s'analyse de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	301 568	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	301 568	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	302 957	28 147
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	302 957	1 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		27 067
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 389	-28 147

5.5. Impôt sur les bénéfices

La société COPAGLY SA est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société GROUPE ROUSSELET .

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018	
Bénéfice comptable de l'exercice	1 268 032	
1. Réintégrations fiscales	678 860	
2. Déductions fiscales	848 961	
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	1 097 931	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
Impôt sur les bénéfices	307 160	

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

Les accroissements et allégements de la dette future d'impôt s'analysent comme suit :

BASES	A l'ouverture de l'exercice (K€)	Variations en résultat de l'exercice (K€)	A la clôture de l'exercice (K€)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Provision non déductible (QP SNC Garage des taxis G7)	214	129	343
TOTAL	214	129	343

IMPOTS	A l'ouverture de l'exercice (K€)	Variations en résultat de l'exercice (K€)	A la clôture de l'exercice
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Provision non déductible (QP SNC Garage des taxis G7)	60	36	96
TOTAL	60	36	96

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2018	Effectif
Cadres	8
Agents de maîtrise, techniciens et employés	
Ouvriers	
TOTAL	8

6.2. Rémunération du Commissaire aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes ne sont pas mentionnés ici car ils sont mentionnés en annexe des comptes consolidés.

6.3. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS GROUPE ROUSSELET 22 RUE HENRI BARBUSSE 92110 CLICHY - .

6.4. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
OMNIA TAXIS	100	37 000	92 925	52 225
CENTRE TAXIS SERVICES	33.33	12 333	490 359	449 156
G7 TAXI PERSPECTIVE	33.33	2 000	-673	-692
GARAGE DES TAXIS G7	28.57	610	-1 196 861	-1 198 996

6.5. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

6.6. Engagements financiers

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés aux locations	1 470 334	795 936	674 398	

6.7. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènement postérieur à la clôture significatif.

COPAGLY
Société Anonyme au capital de 331 971,20 euros
Siège social : 22-28, rue Henri Barbusse 92110 CLICHY
622 014 520 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 960.872,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	960.872,00 euros
A titre de dividendes aux actionnaires, soit environ 44 euros par action	958.144,00 euros
Au compte « Report à nouveau »	2.728,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 220 euros,
- le montant des revenus distribués à des personnes morales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 957.924 euros.

Les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'ont pas opté, pour l'ensemble de leurs revenus imposables au PFU (Prélèvement forfaitaire unique), pour une taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu (après application d'un abattement de 40% calculé sur le montant brut des dividendes), sera soumis par défaut au Prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou Flat Tax au taux de 30%.

Ces dividendes sont soumis à un acompte d'impôt (Prélèvement forfaitaire non libératoire) de 12,8% du montant brut des dividendes imputable sur l'impôt dû sur ces revenus. Les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social, prélèvement de solidarité et contributions additionnelles), soit 17,2% au total à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les dividendes versés aux personnes physiques domiciliés en France sont prélevés à la source. Ainsi, les dividendes versés à ces personnes seront nets de prélèvements sociaux.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du jour de l'Assemblée Générale et au plus tard le 30 Septembre 2019.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Versé à des personnes physiques résidentes fiscales en France	Versé à des personnes morales
31-12-2015	81,11	811,10	1.765.440,26
31-12-2016	52,00	520,00	1.131.832,00
31-12-2017	50,00	250,00	1.088.550,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 Mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

